

NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

Cher(e)s collègues,

Trois réunions de négociation avec la Direction ont été planifiées les :

- **11 février 2026**
- **25 Février 2026**
- **13 mars 2026.**

En ces moments difficiles, nos priorités seront axées essentiellement sur :

- La rémunération et le **partage de la valeur ajoutée**,
- L'égalité professionnelle homme/ femme et la qualité de vie du travail

VOICI NOS PRINCIPALES REVENDICATIONS

1* **Un volet économique :**

Afin que **tous** les salariés CESI vivent dignement **des fruits de leur travail**, CESI- CGT demande :

- Une augmentation collective significative des salaires de **200 € brut /mois pour l'ensemble des salarié(e)s** rétroactive au **1^{er} janvier 2026**.
- Une enveloppe réservée aux augmentations individuelles et aux promotions
- Une reconnaissance de l'ancienneté
- Une participation de l'employeur aux frais liés au Télétravail

2* **Un volet Social :**

Pour mieux vivre nous demandons :

- Une mutuelle dont le régime de base permet un remboursement décent sur l'optique, les frais dentaires et l'hospitalisation
- La mise en place de règles claires, réalistes et connues de tous pour les objectifs fixés aux CRCE dès l'entretien annuel
- Une réduction de la charge de travail liée aux dispositifs des référents handicap, en cohérence avec le temps réellement consacré
- La mise en place de chèques vacances avec une participation maximale de l'employeur

Egalité homme/ femme :

- Mise en place d'un congé enfant malade **par enfant et non par salarié(e)**
- Faire le bilan des inégalités de salaire dans les métiers, de la mixité dans les services et évolution de carrière.
- Ouverture immédiate de négociations sur la **GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels)**

NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

Qualité de Vie au Travail :

- Acquérir des droits liés à l'ancienneté (ex : jours de CP supplémentaires, jours de RTT supplémentaires)
- Développer l'emploi des travailleur.euse.s handicapé.e.s
- Négocier un accord de Télétravail
- Assurer le confort au travail en appliquant, sur l'ensemble des campus, un espace minimum de 10 m² par personne
- Aménager un espace de restauration de taille suffisante pour le nombre de salariés
- Ouvrir des négociations pour parvenir à un véritable accord national de Qualité de Vie au Travail
- Faire financer par l'employeur le reste à charge des formations après utilisation du CPF

Bien entendu CESI-CGT vous tiendra informé.e.s des résultats de ces négociations.

N'hésitez pas à nous contacter pour engager la discussion et nous faire part de vos idées !



- **BLOT** Philippe, Campus de Toulouse, pblot@cesi.fr
- **CUENIN** Johann, Campus d'Angoulême, jcuenin@cesi.fr
- **DECOTTIGNIES** Isabelle, Campus de Rouen, idecottignies@cesi.fr
- **OREGGIA** Julie, Campus de Nice, joreggia@cesi.fr
- **TESSIEUX** Marilyne, Campus de Bordeaux, mtessieux@cesi.fr
- **TLILI** Sana, Campus d'Aix en Provence, stlili@cesi.fr